

MOUV'NGO



Les mobilités actives

Mouv'nGO Vélo – le service de location de vélos du P3MS
www.mouvngo.com/vélo

Au printemps 2026, ce service proposera des vélos adaptés à différents usages : VAE, VAE adaptés, vélos pliants, vélos familiaux ... Il s'agit de location longue durée à partir de 1 mois. Les tarifs sont accessibles et adaptés (à partir de 26 € par mois). Des animations découvertes du service seront régulièrement organisées sur les territoires.

Assistance pour l'aménagement d'un territoire cyclable

Le P3MS apporte aussi un conseil et un accompagnement pour le développement de la cyclabilité des communes et intercommunalités. Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des stratégies d'aménagement, les évaluations de trafic routier, la réalisation des aménagements, autour des notions d'apaisement de la circulation, d'aménagements urbains et cyclables, de stationnement vélo...

L'application Geovelo

Geovelo est l'application gratuite de navigation à vélo du P3MS. Geovelo propose et guide les cyclistes sur des itinéraires sécurisés et adaptés à leur niveau, guide les cyclistes sur les meilleures pistes itinéraires cyclables, voies partagées et routes peu fréquentées. Disponible sur smartphone, l'application Geovelo permet également au P3MS de suivre l'évolution des aménagements cyclables, de disposer de statistiques, de contribuer à l'amélioration des aménagements cyclables et de découvrir les points d'intérêt à proximité proposer des balades locales.

MOUV'NGO



Les mobilités solidaires

RESO'AP : une aide entre habitants et un coup de pouce pour les personnes sans moyens de se déplacer

Le P3MS soutient financièrement RESO'AP. Cette association sarthoise met en relation des conducteurs bénévoles et des personnes qui ne peuvent pas se déplacer (retraités, personnes à mobilité réduite ou sans permis). Toute personne souhaitant mettre à profit son temps libre peut devenir un bénévole. Sans engagement, sans contrainte horaire, les bénévoles accompagnent les bénéficiaires quand ils le souhaitent ! Le P3MS finance à la fois l'adhésion annuelle des bénéficiaires fixée à 11 € et une réduction de 5€ par accompagnement (trajet aller et retour).

Carbur'Péra : pour une mobilité solidaire favorisant l'emploi

Le P3MS soutient l'association Carbur'Péra qui accompagne les personnes en réinsertion professionnelle dans leur accès à l'emploi et dans leur éducation à la sécurité routière : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, stagiaires de la formation professionnelle, intérimaires, personnes en situation de handicap, etc. Il co-finance la mise à disposition d'un véhicule aux bénéficiaires de Carbur'Péra dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail : les personnes qui louent un véhicule via Carbur'Péra bénéficient de 30 jours de location sans coût financier. Carbur'Péra propose plusieurs autres services : accompagnement personnalisé, location de véhicules, apprentissage du deux roues ou de voiturettes, aide au permis, garage solidaire...

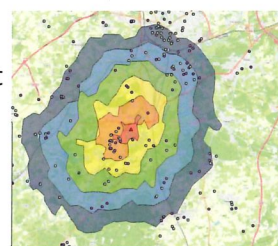
MOUV'NGO

Le conseil en mobilité

Le service dédié aux employeurs implantés sur le ressort territorial du P3MS

Favoriser la mobilité des salariés est une opportunité de développement pour les employeurs implantés sur le ressort territorial du P3MS. Le P3MS et son conseil en mobilité les accompagnent en proposant un grand panel de services répondant aux enjeux de mobilité de leurs salariés :

- Outils d'aide à la décision comme la géolocalisation,
- Ateliers de sensibilisation sur site,
- Panel de solutions de mobilité alternatives à l'usage individuel de la voiture particulière
- Kits de communication pour promouvoir les solutions de mobilités...



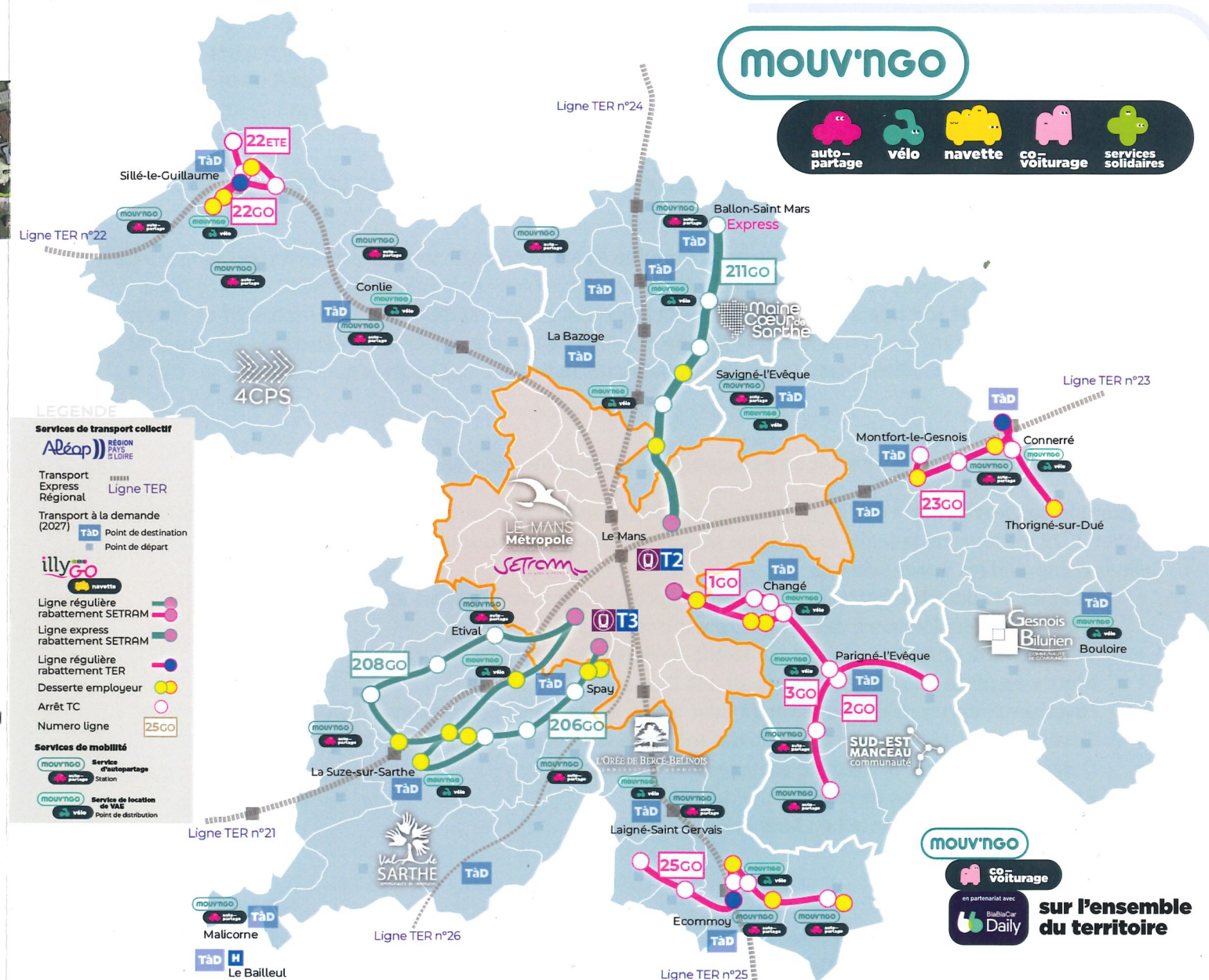
Syndicat mixte ouvert

MOBILITÉS

Pôle métropolitain Mobilités

Le Mans-Sarthe

MOUV'NGO



AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE

Pôle métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe
 15 rue Gougéard - 72000 LE MANS
 polemetropolitain@paysdumans.fr

<https://lemanssarthemobilites.fr>

02 43 51 23 23

MOUV'NGO



Dès 2015, date de la création du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe (Loi NOTRE), des services de mobilité adaptés aux contraintes de territoires peu denses (ruraux et périurbains) ont vu le jour : premières stations d'autopartage Mouv'nGO, lignes de covoiturage Coup d'Pouce et signalisation des aires de covoiturage.

Une structure innovante et spécialisée, unique au niveau régional

Le Pôle métropolitain regroupe Le Mans Métropole, les communautés de communes Val de Sarthe, Gesnois Bilurien, Maine Coeur de Sarthe, Orée de Bercé Belinois, Sud-Est Manceau, Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, et le Département de la Sarthe. A la suite de la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités en 2019 (dite loi LOM), les communautés de communes membres du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ont transféré la compétence d'organisation des mobilités au syndicat. Le Pôle métropolitain est de fait devenu un **syndicat de mobilité** le 19 avril 2022 (syndicat mixte de type SRU, coordination des Autorités Organisatrices de la Mobilité) et est devenu le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe (P3MS).

➤ Il dispose d'une **compétence de coordination et d'information voyageurs** sur un périmètre incluant l'ensemble de ses membres,

➤ Il est l'**Autorité Organisatrice locale de la Mobilité** (AOM locale) sur son ressort territorial composé de ses 6 Communautés de communes membres autour de Le Mans Métropole (périmètre AOM, hors Le Mans Métropole qui a gardé son rôle d'AOM - déploiement des services de la SETRAM). Il a pour objectif de mettre en place voire d'expérimenter, en lien avec la Région des Pays de la Loire et Le Mans Métropole, un panel de nouveaux services de mobilité à destination de ses habitants mais aussi des salariés qui travaillent sur son ressort territorial.

Une stratégie dédiée aux services et ouverte à l'expérimentation

L'ensemble des services de mobilité proposés par le P3MS ont été approuvés en séance du comité syndical le 5 juillet 2023 au cours de laquelle la Stratégie Mobilités du syndicat, pour la période 2023-2026, a été validée. Celle-ci comprend les 9 axes suivants :

- Adapter et conforter l'offre de transports collectifs interurbains routiers et ferrés,
- Travailler au déploiement des lignes express périurbaines,
- Déployer une offre de transports collectifs de proximité,
- Mettre en place une offre de Transport à la Demande,
- Favoriser l'intermodalité, notamment avec le réseau de transports urbains (SETRAM) de LMM,
- Développer un réseau métropolitain des mobilités actives,
- Déployer des offres de mobilité partagée,
- Proposer des services de mobilité solidaire,
- Offrir un service de Conseil en Mobilité.

Un financement dédié

La participation financière des membres n'est appelée que sur la compétence coordination, pour le budget général (ensemble du périmètre). Cette contribution est décidée annuellement par le comité syndical.

Le financement de l'AOM est assuré par le versement mobilité (VM - prévu aux articles L.2333- 64 et suivants du Code général des collectivités territoriales), instauré en séance du comité syndical le 13 mars 2023 à un taux fixé à 0,4% sur l'ensemble du ressort territorial de l'AOM à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cette contribution, recouvrée par l'Urssaf, est assise sur la masse salariale des établissements publics et privés situés sur le ressort territorial de l'AOM employant au moins 11 salariés.

Le taux du versement mobilité a été ajusté en séance du comité syndical du 12 juillet 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le taux du VM est de 0,75% sur l'ensemble du ressort territorial du P3MS. **Le VM assure le financement de l'ensemble des services de mobilité.**

Une équipe technique mutualisée avec le Pays du Mans

Mise à disposition par le Pays du Mans, l'équipe du Pôle métropolitain Mobilités représente 5,8 ETP, avec 3 agents spécifiquement dédiés aux services et 2,8 agents pour les services support (direction, administratif, financier et communication).

Les services de mobilité déployés par le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe

Les services de mobilité proposés par le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe (P3MS) couvrent les mobilités collectives, partagées, actives et solidaires – www.jechangedemode.fr et mouvngo.com mi-2026.



Les mobilités collectives

Le réseau de transports collectifs illyGO

www.illygo.fr

Lancé en 2023 sur le territoire communautaire du Sud-Est Manceau, il a été déployé sur l'ensemble des communautés de communes membres du P3MS à compter du 1^{er} janvier 2025. Il comprend différents types de lignes :

- des **lignes connectées au réseau SETRAM** de Le Mans Métropole en semaine -> 1GO (Sud-Est Manceau) – 206GO et 208GO (Val de Sarthe) – 211GO (Maine Cœur de Sarthe, express),
- des **lignes de proximité connectées aux gares TER** du territoire en semaine -> 22GO (4CPS) – 23GO (Le Gesnois Bilurien) – 25GO (Orée de Bercé-Belinois),
- Une ligne circulant le samedi connectée au réseau SETRAM de Le Mans Métropole -> 2GO (Sud-Est Manceau),
- Une ligne de proximité circulant le mercredi matin -> 3GO (Sud-Est Manceau),
- Une **ligne saisonnière** circulant de mai à août desservant le Lac de Sillé -> 22ETE (4CPS).

Ce réseau a la particularité de desservir les employeurs implantés sur le ressort territorial du P3MS.

Le P3MS travaille également en étroite collaboration avec la Région des Pays de la Loire (Aléop). Il contribuera financièrement au futur service régional de Transport à la Demande (TàD) dont la mise en service est prévue en 2027 (le P3MS participera à hauteur de 77 451,50 € par an).



Les mobilités partagées

Le réseau de véhicules électriques en autopartage

www.mouvngo.com

Créé en 2018, le réseau Mouv'nGO Autopartage compte, en 2026, 28 stations réparties sur 24 communes sarthoises et 45 véhicules électriques disponibles en location de courte durée (au plus à la journée). Mouv'nGo Autopartage est destiné aux habitants résidant au sein des communes, ceux des communes voisines ou encore les touristes.

Inscriptions sur mouvngo.clem.mobi.



L'application covoiturage

www.blablacardaily.com/territoires/pole-metropolitain-le-mans-sarthe

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le P3MS a renforcé son partenariat avec BlaBlaCar Daily pour offrir plus d'économies et permettre plus de trajets en covoiturage :

- Pour les conducteurs : jusqu'à 100 € d'indemnisation par mois. Grâce à la participation du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, les conducteurs bénéficient désormais d'une indemnisation mensuelle pouvant atteindre 100€.
- Le barème des trajets financés (par passager transporté) est le suivant : de 5 à 20 km : 1€, de 20 à 40 km : 2€ et de 40 à 60 km : 3€.
- Pour les passagers : trajet gratuit + garantie « retour ». Les passagers voyagent gratuitement via l'application BlaBlaCar Daily grâce au soutien du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe. Ils profitent en plus d'une garantie « retour » pour un covoiturage sans stress.

